



L'Adjoint

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2017 à 20h00

(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, 1er adjoint.

Etaient présents :

Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Gilles PERLI ayant donné pouvoir à M. Emeric SALLE,
M. Dominique GALLETI ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul SALLE,
Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Mme Nicole DHENIN,
Mme Magali BRECHU ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELBANO,
Mme Josette PETER ayant donné pouvoir à M. Emile FORM.

M. Philippe MICHELON a été élu Secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) **Groupement de commande avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'établissement d'un marché de travaux concernant l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux pluviales et usées.**

Suite à la construction d'un bâtiment chemin de la Teinture, des travaux d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux pluviales et usées sont nécessaires.

Afin de réaliser ces travaux en une seule opération, le Conseil Municipal décide de créer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Briançonnais (pour les travaux d'eaux usées) et la commune de La Salle les Alpes. Une convention précisant les conditions d'organisation de ce groupement est adoptée.



 **Serre Chevalier Vallée** 
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr

ADOpte A L'UNANIMITE



2) Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : adhésion

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau.

Elle assure notamment une veille juridique spécifique et régulière. Elle fournit des synthèses sur des questions techniques, juridiques, financières ou concernant les relations avec les usagers et d'autres partenaires.

Afin de résoudre certaines problématiques relative au service de l'eau, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Assistance à l'élaboration du Document Unique.

Il est rappelé que la Commune doit être dotée d'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document relève d'une obligation réglementaire et doit répertorier l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Le Conseil Municipal sollicite l'assistance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'élaboration du Document Unique et sollicite de la Caisse des Dépôts et Consignation un financement au titre du Fonds National de Prévention de la CNRACL

ADOpte A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Il est établi une convention de maîtrise d'œuvre entre la commune et l'Office National des Forêts pour l'exploitation des parcelles 7i-9i et 23 de la forêt communale comprenant des travaux d'abattage, de façonnage, de débardage et de transport.
Montant forfaitaire : 1 050 € TTC.

2) Le marché relatif à l'exécution des travaux d'exploitation forestière (abattage, façonnage, débardage, rangement du bois) des parcelles 7i, 9i et 23 en forêt communale est attribué à la SARL SAVOLDELLI Frères.

3) Le marché relatif à la réfection de la couverture d'une toiture d'un bâtiment communal, hameau des Pananches chemin des Pruniers est attribué à l'entreprise Durance Charpente pour un montant de 45 967.65 € TTC.

4) Il est établi un engagement de location bail pour un studio immeuble "Le Sporting" à La Salle les Alpes, entre la commune et M. Fabrice GUEVEL pour un montant mensuel de 277.43 €

5) Il est établi un avenant au cahier des charges pour la location de l'appartement situé à l'ancienne école des Pananches, à La Salle les Alpes, entre la commune et Mme et M. Cadic, dans lequel est définie la période de non recouvrement des loyers en raison des travaux de réfection de la toiture.

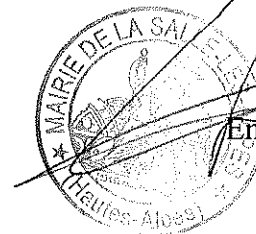
6) Le contrat de vérification des installations et équipements techniques de l'agence postale est conclu avec la Société Bureau Véritas pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
Montant annuel pour 2017 : 300 € TTC.
A compter de 2018 : 192 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 21H15

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

- Personne ne souhaite s'exprimer dans le public

Le Président de séance,



Emeric SALLE
1er adjoint